Année 1954. — N° 19. Le Numéro 15 francs. 8 Juillet 1954.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE

ABONNEMENTS : METROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 250 fr.; ETRANGER : 450 fr.
(*Compte chèque postal* : 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SESSION DE 1954

Séance du 29 Juin 1954.

SOMMAIRE

Evaluations officielles du revenu national ; étude des rapports adoptés par la commission des comptes et des budgets économiques de la nation (1).

ÉVALUATIONS OFFICIELLES DU REVENU NATIONAL

(*Question dont le Conseil économique s'est saisi, en application de sa loi organique du 20 mars 1951, article 4.*)

ETUDE DES RAPPORTS ADOPTES PAR LA COMMISSION DES COMPTES ET DES BUDGETS ECONOMIQUES DE LA NATION LES 25 ET 26 MAI 1954

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I. — LES MÉTHODES D'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES ÉCONOMIQUES DE LA NATION ET DES BUDGETS ÉCONOMIQUES

a) Intérêt des budgets économiques.

b) Technique des budgets économiques.

II. — LES COMPTES DE LA NATION POUR L'ANNÉE 1953

a) Comparaison des comptes prévisionnels de 1953 et des comptes *a posteriori*.

b) Les observations du Conseil sur l'équilibre économique en 1953.

III. — LE BUDGET ÉCONOMIQUE POUR L'ANNÉE 1954

a) Conditions d'établissement des budgets économiques de 1954.

b) Observations du Conseil sur les budgets économiques pour 1954.

CONCLUSION

1° Rapport sur les comptes économiques de la nation pour les années 1953 et 1954 présenté, au nom du Conseil économique, par M. André Malterre.

INTRODUCTION

Par lettre en date du 1er juin 1954, M. le ministre des finances et des affaires économiques a demandé au Conseil économique de donner son avis sur les rapports adoptés par la commission des comptes et des budgets économiques de la nation au cours de sa session des 25 et 26 mai 1954.

Cette saisine est une application de l'article 4 de la loi du 20 mars 1951, qui régit actuellement le Conseil.

En effet, la commission des comptes et des budgets économiques de la nation, qui est présidée par M. Mendès-France, a pour mission de présenter, chaque année, aux assemblées les évaluations officielles du revenu national. Or, la loi de 1951 prévoit que le Conseil économique doit donner son avis sur ces évaluations avant qu'elles ne soient soumises à l'Assemblée nationale. La consultation du Conseil par le ministre des finan-

(1) Les délibérations du Conseil économique sur cette question figurent au *Bulletin du Conseil économique* n° 22 du 30 juin 1954.

ces se situe donc dans le cadre des fonctions nouvelles qui ont été dévolues au Conseil à cette date.

Le Conseil économique a été saisi, non seulement du texte des rapports de la commission des comptes et des budgets économiques de la nation, mais aussi du compte rendu de la session tenue par cette commission au mois de mai.

Les documents ainsi transmis comprennent:

Un rapport général sur les comptes économiques de la nation pour les années 1953 et 1954, auquel est adjoint, en annexe, le rapport du groupe de l'équilibre constitué au sein de la commission de financement du second plan;

Des exposés de MM. Hirsch, Gruson, Nora et Sauvy sur les comptes de la nation pour les mêmes années;

Des rapports particuliers sur l'état actuel des travaux relatifs au revenu national:

Rapport sur l'analyse du marché financier et du financement des investissements;

Rapport sur la comptabilité économique dans les pays d'outre-mer;

Rapports sur l'analyse des échanges interindustriels dans un certain nombre de secteurs: charbon, laine, coton, caoutchouc;

Le texte des interventions des membres de la commission des comptes au cours de la session du mois de mai.

Ces documents portent sur des matières qui ont déjà été longuement étudiées par le Conseil. En effet, celui-ci avait été saisi l'année dernière, dans les mêmes conditions et à pareille époque, des comptes de 1951 et 1952 et du budget économique de 1953. M. Dumontier avait présenté alors un rapport sur ces comptes en séance plénière. Par ailleurs, les rapports de MM. Pierre Le Brun, Louis Leroy et Alfred Sauvy, présentés au Conseil au cours de la dernière législature, ont traité des principaux problèmes qui font l'objet des études de la commission des comptes. Cette saisine se situe donc dans le cadre de ses travaux habituels.

Cependant, étant donné le court délai qui lui a été laissé par M. le ministre des finances pour donner son avis, celui-ci n'a pu examiner en détail les documents qui lui ont été présentés. Les exposés des diverses personnalités énumérées plus haut, les rapports particuliers, le texte des interventions n'ont du reste été mis à la disposition du Conseil économique que tardivement.

Celui-ci a donc décidé de porter essentiellement son attention sur les comptes économiques de la nation pour 1953 et 1954, qui constituent l'objet essentiel des travaux de la commission de M. Mendès-France.

Il présentera ultérieurement son avis sur les rapports relatifs à l'état actuel des travaux sur le revenu national: analyse du marché financier et du financement des investissements, comptabilité économique dans les pays d'outre-mer, analyse des échanges interindustriels.

I. — Les méthodes d'établissement des comptes économiques de la nation et des budgets économiques.

Avant de procéder à une étude critique des comptes de la nation pour les années 1953 et 1954, il importe de préciser les conditions dans lesquelles ils ont été établis. Le Conseil a renoncé à entreprendre une analyse critique des méthodes d'établissement de ces comptes, qu'il aurait été impossible d'effectuer dans le délai imparti. Il s'est contenté d'exposer ces méthodes, de telle sorte que les membres du Conseil puissent se rendre compte de la façon dont les comptes économiques sont établis. Il se réserve d'entreprendre ultérieurement une étude détaillée à ce sujet.

Les comptes de la nation soumis à l'examen du Conseil économique portent sur les années 1953 et 1954. Les comptes pour 1953 ont été établis à partir des renseignements que possédait le service des études économiques et financières, à la date du 15 janvier, sur l'activité économique au cours de l'année dernière. *Ce sont des comptes* a posteriori. Les comptes pour 1954 sont d'une autre nature: *ils sont une prévision de ce que pourraient être les comptes de la nation pour cette année, certaines hypothèses de production étant retenues. Ils sont appelés « comptes prospectifs ».*

Ce terme de « compte prospectif » ne paraissant pas très heureux, le Conseil a préféré appeler ces comptes *budgets économiques*, termes moins précis mais plus clairs, traditionnellement appliqués à des travaux de cette nature jusqu'à l'année dernière.

Les rapports de MM. Le Brun et Sauvy sur les méthodes de calcul du revenu national ont exposé en détail les conditions dans lesquelles sont établis les comptes de la nation *a posteriori*. Il n'y a donc pas lieu d'y revenir longuement, mais il apparaît nécessaire cependant de rappeler quelques définitions:

Les comptes de la nation ont pour but de retracer de façon schématique, mais complète, l'activité économique d'une nation au cours d'une année, sous la forme de flux monétaire entre un certain nombre de secteurs. Ces secteurs sont au nombre de sept: les entreprises, les particuliers, l'Etat et les collectivités locales, la sécurité sociale, le marché des capitaux, le secteur étranger, les pays d'outre-mer. Un compte établi pour chacun de ces secteurs retrace ses relations avec les autres pôles de l'économie. C'est de la comptabilité nationale ainsi établie que sont tirées les principales grandeurs caractéristiques du revenu national: produit national brut au prix de marché, revenu national net au coût des facteurs.

Ces comptes sont calculés par les méthodes suivantes: le service des études économiques et financières du ministère des finances, chargé de leur établissement, a effectué une étude très longue et détaillée pour établir les comptes de l'année 1949. Depuis cette date, les comptes de chaque année sont établis à un premier stade, sur la base de ceux de l'année précédente à l'aide d'indices de quantité et de prix en ce qui concerne la production, puis ils sont peu à peu complétés à l'aide des renseignements qui peuvent être réunis sur l'année écoulée: informations directes sur le niveau de la production, statistiques fiscales, etc.

L'orientation nouvelle prise par les travaux sur les comptes de la nation au cours de ces dernières années a consisté à établir des comptes prospectifs, c'est-à-dire des budgets économiques, à l'aide d'hypothèses sur le niveau de la production. L'étude des méthodes d'établissement de ces budgets est particulièrement intéressante. En effet, si les comptes pour l'année 1953, soumis à la commission par le ministre des finances, sont des comptes établis *a posteriori*, sur la base des renseignements actuellement disponibles sur l'évolution de l'économie au cours de l'année 1953, les comptes pour 1954, les plus intéressants à étudier parce que les plus actuels, sont prévisionnels: ce sont des budgets économiques.

Avant de procéder à l'examen de ces comptes, il apparaît donc nécessaire de préciser l'intérêt de ces budgets et de donner quelques indications sur leurs méthodes d'établissement.

A. — *Intérêt des budgets économiques.*

Il apparut rapidement, au cours des dernières années, qu'il y avait un très grand intérêt à essayer de prévoir ce que pourraient être les comptes de la nation pour l'année à venir. Cette nécessité de la prévision économique est une des caractéristiques de notre époque. Que ce soit en Union soviétique ou aux Etats-Unis, des travaux de cette nature ne cessent de se développer. Dans le premier de ces pays, il s'agit de fournir les renseignements nécessaires à l'établissement du plan; dans le second, l'établissement de prévisions économiques est demandé non seulement par le gouvernement qui en éprouve le besoin pour mettre au point sa politique économique, mais aussi par les entreprises qui désirent être renseignées sur les perspectives d'évolution de la demande.

En France, la première application de cette idée a été faite à l'occasion de l'élaboration du plan Monnet. Il s'agissait de traduire les résultats escomptés sur ce plan en termes de revenu national, afin d'avoir une représentation concrète du bénéfice que l'économie tirerait de sa mise en application. Mais il s'agissait là d'un cas particulier. C'est avec l'établissement du bilan national que la comptabilité économique prévisionnelle a pris son orientation actuelle.

Le bilan national de 1948 fut le premier budget économique établi en France. Depuis cette date, les méthodes se sont améliorées et, de ce fait même, sont devenues plus compliquées. Les problèmes à résoudre sont aussi plus complexes: la conjoncture, depuis quelques années, est beaucoup moins nette et plus difficile à interpréter qu'à la période de l'inflation. Cependant, les principes à la base des budgets économiques sont toujours les mêmes.

Dans leur forme actuelle, telle qu'elle a été définie par le service des études économiques et financières, les budgets économiques ont pour but d'analyser, dans le cadre de la comptabilité nationale, les principales décisions d'ordre financier ou économique de manière à rendre explicites toutes les hypothèses sur lesquelles les décisions sont fondées, à critiquer la vraisemblance des hypothèses admises, enfin à suivre leur réalisation.

L'établissement d'un budget économique suppose que l'on fasse, en premier lieu, au moment de son élaboration, un bilan de la situation économique et de ses perspectives de développement. A cette fin, les renseignements disponibles sur l'évo-

lution de la production dans les derniers mois et sur ses tendances actuelles, doivent être rassemblés. La confrontation des informations ainsi réunies permet de dégager l'évolution probable des différents secteurs de l'économie pour l'année à venir. Par ailleurs, les auteurs du budget analysent la politique économique suivie à ce moment par le Gouvernement, notamment en étudiant le budget de l'Etat prévu pour l'année future. Celui-ci contient, en effet, les principales décisions d'ordre économique et financier, qui sont du ressort des pouvoirs publics.

L'objet du budget économique est d'étudier la compatibilité des tendances de la production, telles qu'elles peuvent être décelées et des décisions de politique économique prises ou à prendre par le Gouvernement. L'intérêt d'un tel travail est très grand. L'exemple du budget économique établi avant l'élaboration du second plan de modernisation et d'équipement le montre. L'un des buts essentiels de ce plan est d'augmenter les investissements. Mais le problème se posait, comme en 1948, de savoir si un haut niveau d'investissements n'entraînerait pas un renouveau de l'inflation. Une poussée inflationniste risquait, en effet, d'apparaître dans la mesure où la demande sur le marché des biens de consommation, accrue par les distributions de salaires effectuées par les industries de biens d'équipement et non compensée par une épargne correspondante, aurait été plus élevée que l'offre.

Mais, pour étudier l'équilibre de ce marché, il fallait connaître les possibilités d'expansion de la production de biens industriels de consommation et de denrées alimentaires, le montant des revenus distribués à l'occasion de l'ensemble de la production nationale et notamment de la production accrue des biens d'équipement. Il était nécessaire, de plus, de déterminer grossièrement quelle part des revenus distribués serait consacrée à la consommation.

L'établissement d'un budget économique permet d'évaluer ces diverses quantités et de répondre à la question posée (1). L'étude des tendances de la production permet de définir approximativement le niveau que peuvent atteindre la production agricole et la production de biens de consommation industriels. Le montant des revenus distribué est évalué à partir des niveaux de production fixés pour l'ensemble de la production nationale. Des propensions à consommer calculées sur la base de l'observation des budgets économiques, sont appliqués à ces revenus. Ainsi, le budget économique évalue-t-il, en ce qui concerne le problème qui nous intéresse, d'une part, le montant de la production de biens de consommation alimentaires et industriels, d'autre part, le montant des revenus qui seront affectés probablement à la consommation. La comparaison des chiffres ainsi calculés montre si l'équilibre se réalisera ou si la demande sera trop forte par rapport à l'offre.

En ce qui concerne le cas particulier du budget économique établi pour le compte du plan, il est apparu que l'équilibre ne serait possible que si le niveau d'activité des industries de biens d'équipement n'était pas porté trop haut.

Les résultats de cette étude sont ensuite présentés sous forme de comptes de la nation, avec la même présentation que les comptes de la nation établis *a posteriori*.

L'utilité des budgets économiques est amplement démontrée par cet exemple. Ces budgets apparaissent comme des auxiliaires indispensables dans l'élaboration de la politique économique.

B. — *Technique des budgets économiques.*

L'établissement d'un budget économique se fait en deux temps : la compatibilité des hypothèses de production retenues et des décisions de politique économique probables est d'abord étudiée ; les résultats de cette étude sont ensuite traduits sous forme de budget économique, c'est-à-dire que les chiffres définitifs retenus sont répartis à l'intérieur des comptes de la nation.

1° La détermination de l'équilibre économique :

L'étude de l'équilibre économique, qui est à la base des budgets économiques, suppose connues trois quantités : le montant de la production intérieure brute, la répartition des revenus distribués à l'occasion de cette production, le montant probable et la répartition de la consommation. C'est la confrontation des évaluations de la production et de la consommation qui permettra de déterminer s'il y aura équilibre ou déséquilibre de l'économie.

a) L'évaluation de la production intérieure brute :

La production nationale est divisée en quatre catégories de produits : denrées alimentaires, biens industriels de consommation, biens d'équipement et services. Le niveau que la production doit atteindre dans chacun de ces secteurs au cours de l'année future est déterminé d'après les tendances de la production au moment de l'établissement du budget ; on tient compte, par ailleurs, de l'effet probable des décisions d'ordre économique et financier que le Gouvernement a prises ou doit prendre. Il faut noter que c'est la production finale qui est évaluée.

Une fois le volume de la production fixé, il faut en déterminer la valeur : la production étant évaluée à son stade final, ce sont les prix de vente au détail qui sont retenus. Le modèle étant conçu à prix constants, l'hypothèse adoptée dans ce calcul est que les prix ne varieront pas dans l'année à venir. C'est là une hypothèse qui, pour des raisons méthodologiques, est nécessaire, mais sur la valeur de laquelle des réserves doivent être faites.

La production finale étant ainsi évaluée, un certain nombre de corrections doivent être faites pour passer à la production intérieure brute ; c'est, en effet, à ce stade du travail, la notion de production intérieure brute, qui est intéressante, car elle permet d'évaluer ensuite la masse des revenus distribués dans la nation. Cette production comprend les biens et services produits sur le territoire. C'est à l'occasion de cette production que les revenus sont distribués.

Pour passer d'une notion à l'autre, il faut :

Retrancher de la production nationale, les importations, en conservant la marge de commercialisation des produits importés ;

Déduire la marge de commercialisation des produits exportés ou stockés.

b) Le calcul du montant des revenus distribués et de leur répartition :

La production intérieure brute étant ainsi calculée, il reste à déterminer comment se répartiront les revenus tirés de cette production. Le montant global de ces revenus est fixé par la valeur de la production intérieure brute, mais leur répartition entre les différentes parties prenantes est beaucoup plus difficile à calculer.

Une première hypothèse doit être faite sur l'évolution probable de la masse des salaires. Deux questions doivent être résolues à cet égard : quel sera le niveau d'activité de la main-d'œuvre, comment évoluera le taux des salaires ? La masse salariale étant calculée, les salaires indirects sont évalués en fonction des hypothèses retenues pour les salaires directs.

La part des revenus de la production payée au titre des impôts indirects est ensuite calculée par relation au volume de la production et des échanges extérieurs.

Le solde restant (valeur de la production, salaires et charges sociales, impôts indirects) représente, en principe, les revenus de la propriété et de l'entreprise individuelle ou collective. Mais ces revenus sont très hétérogènes. Il faut en distinguer les revenus des agriculteurs, qui sont évalués de façon autonome, les revenus des professions libérales et les revenus qui reviennent aux entreprises nationalisées et aux établissements publics.

Le solde restant représente le revenu des entreprises industrielles et commerciales. Il faut répartir ce solde, qui constitue le « profit brut », entre les sociétés de capitaux et les entreprises individuelles. Cette répartition est faite d'après les résultats d'une année de référence. On estime, en effet, qu'elle ne varie pas d'une année à l'autre, quel que soit le montant des revenus tirés de la production.

Mais les revenus ainsi évalués ne représentent que des profits bruts. Il est nécessaire de savoir comment ils sont utilisés, quelle part est épargnée, quelle autre est distribuée ou consommée.

En ce qui concerne les sociétés de capitaux, on admet que leur politique de distribution des dividendes reste stable d'une année sur l'autre, quels que soient les bénéfices des entreprises.

Les revenus distribués étant ainsi calculés par hypothèse, les revenus non distribués sont évalués par différence. Par ailleurs, on calcule les impôts directs payés par les sociétés.

En ce qui concerne les entreprises individuelles, les sommes épargnées par les chefs d'entreprises sont calculées par hypothèse. C'est là le point le plus faible du modèle.

La notion de revenu distribué, s'agissant d'entreprises individuelles, n'a pas de sens précis. D'autre part, la formation de l'épargne brute des entreprises individuelles dépend de facteurs complexes. Au point de vue des besoins d'épargne, elle est liée au renouvellement de l'outillage, à l'autofinancement de l'équipement net et à la création de stocks. Au point de vue des ressources, elle est fonction du profit brut et aussi des crédits, qui peuvent être consentis par le marché des capitaux. Cette complexité des facteurs qui déterminent l'épargne brute des entreprises individuelles rend impossible, dans l'état actuel du modèle, l'établissement d'une relation. Cette épargne est donc déterminée par hypothèse, en fonction des résultats de l'année précédente, des prévisions de production de biens d'équipement et d'interventions possibles du Trésor, des ban-

(1) Les techniques employées pour établir les budgets économiques sont exposées de façon sommaire dans la seconde partie de ce chapitre.

ques et du marché public dans le financement des investissements. De même, on tient compte du stockage probable.

Une analyse des mouvements de capitaux est faite, par ailleurs, dans un tableau des opérations financières. On utilise les résultats de cette analyse comme moyen de recoupement.

Le « revenu distribué » des entreprises individuelles est calculé par différence. Les impôts directs payés par les entrepreneurs individuels sont calculés en conséquence.

c) Le calcul du montant de la consommation et de sa répartition :

L'évolution des revenus touchés à l'occasion de la production prévue par les différentes catégories sociales, permet de déterminer les revenus des particuliers, étant entendu que l'on a calculé, par ailleurs, le montant des impôts directs payés par ceux-ci sur ces revenus.

Le problème est de savoir comment les particuliers utiliseront les revenus qu'ils ont touchés. Des hypothèses sont faites sur la répartition de ces fonds entre consommation et épargne. Quatre catégories de particuliers sont distinguées: la première reçoit 70 p. 100 des revenus salariaux; la seconde comprend les revenus des agriculteurs; la troisième reçoit 30 p. 100 des revenus salariaux et 90 p. 100 des autres revenus distribués; la quatrième 10 p. 100 de cette dernière catégorie de revenus. Des propensions à consommer et à épargner ont été établies pour chacune de ces catégories.

Ces propensions sont appliquées aux revenus touchés par chaque catégorie. On obtient ainsi le volume de la demande probable en biens alimentaires, biens industriels de consommation et services. On a pu évaluer, d'autre part, de la même façon, l'épargne probable.

Les calculs complexes ainsi effectués ont permis de calculer ce que devrait être la consommation intérieure privée en denrées alimentaires, biens industriels de consommation et services; les achats de biens d'équipement ont été calculés en fonction des investissements probables, eux-mêmes évalués sur la base de l'épargne qui devrait se former. On connaît, par ailleurs, les achats du secteur public, grâce au budget et on a établi des hypothèses sur ce que serait l'évolution des échanges commerciaux.

On a ainsi calculé l'ensemble de la demande, dans ses divers éléments composants et on peut la comparer à la production nationale, telle qu'elle a été évaluée, au début des calculs, par hypothèses. Si les divers éléments de la demande (denrées alimentaires, biens industriels de consommation, biens d'équipement, services) correspondent aux prévisions de production de chacun des secteurs de l'économie, l'équilibre économique sera réalisé. Si la demande dans un secteur est plus forte que l'offre prévue (excès de demande de biens industriels de consommation, par rapport à l'offre par exemple), ou si l'offre est plus forte que la demande (excédent de produits agricoles, par exemple), la mise en œuvre du modèle montre que des distorsions apparaîtront sur certains marchés. Le budget économique devant, par nature, assurer l'équilibre, les hypothèses de base doivent être corrigées de telle sorte que cet équilibre puisse s'établir. Les auteurs du budget modifient donc en conséquence leurs hypothèses de production.

2° L'établissement du budget économique sous forme de comptes de la nation :

L'équilibre dans le cadre du budget économique ayant été ainsi défini, il est nécessaire de donner sa forme définitive au budget. Celui-ci se présente comme les comptes de la nation. Il comprend donc sept comptes: Entreprises, Particulier, Etat et collectivités locales, Sécurité sociale, Etranger, Pays d'outre-mer, Marché des capitaux.

Les calculs précédents ont déjà permis de remplir un certain nombre de rubriques de ces comptes. Notamment le compte des entreprises et celui des particuliers ont déjà été établis en grande partie à l'occasion de ces calculs.

Les autres comptes qui sont liés entre eux par les principes de la comptabilité en parties doubles sont complétés à l'aide des renseignements que l'on peut réunir sur les recettes et les dépenses de l'Etat pour l'année à venir, sur les opérations avec l'étranger, etc. Les rubriques restantes sont évaluées à l'aide des relations comptables, qui lient les comptes entre eux.

Ces explications étant données sur les conditions d'établissement des budgets économiques, nous pouvons examiner les comptes pour 1953 et 1954.

II. — Les comptes de la nation pour l'année 1953.

L'étude du Conseil sur les comptes de la nation pour 1953 a porté sur deux plans: d'une part, il a comparé les comptes au budget économique pour 1953, qui lui avait été soumis l'année dernière; d'autre part, il a procédé à un examen critique des conditions dans lesquelles l'équilibre économique s'est établi au cours de l'année étudiée et des conclusions auxquelles la commission des comptes de la nation était arrivée.

A. — *Comparaison des comptes prévisionnels de* 1953 *et des comptes* a posteriori.

Sans doute, *les comptes pour* 1953 qui sont soumis à l'examen du Conseil ne sont-ils pas *des comptes définitifs*. Il manque encore, en effet, trop de renseignements statistiques sur l'activité économique pendant cette période pour qu'une évaluation de cette nature puisse être établie. Cependant, il est intéressant de comparer *ces comptes:*

1° *Au budget économique présenté par la commission des comptes et des budgets économiques de la nation au mois de mai dernier*, et,

2° *Aux observations faites à cette époque par le Conseil économique.*

Une telle comparaison permet, en effet, de mieux apprécier le degré de précision de ce nouvel instrument de la politique économique qu'est un budget économique.

Le tableau suivant rassemble les hypothèses de base du « budget économique » de 1953, les hypothèses revisées établies par la commission du revenu national du Conseil au mois de mai dernier et les données de base tirées de l'observation, telles qu'elles sont présentées dans les comptes actuellement soumis au Conseil.

Tableau comparatif des prévisions et des résultats de l'activité économique en 1953.

VALEUR DE LA PRODUCTION FINALE	BUDGET ÉCONOMIQUE (Janvier 1953.)		RAPPORT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE (Mai 1953.)		COMPTES PROVISOIRES DE 1953 (Décembre 1953.)	
	Indice de volume (1)	Indice de prix (1).	Indice de volume (1).	Indice de prix (1).	Indice de volume (1)	Indice de prix (1).
Denrées alimentaires	101	99,5	101	(2)	103	98
Biens industriels de consommation	98	99	98	»	101	98
Outillage	100	100	97	»	98,5	99
Bâtiment	102	101	100	»	101	99
Services	98	100	98	»	101	103
	Activité et salaires (1).					
Indice d'activité	»		»		98,5	
Taux des salaires	»		»		102	
Masse salariale	99,5		98		100,5	

(1) Les indices sont donnés sur la base 100 en 1952.

(2) La commission du revenu national avait estimé que, la stabilité des prix étant une nécessité méthodologique des budgets économiques, elle n'avait pas à revenir sur le principe.

L'examen de ce tableau permet de tirer un certain nombre de conclusions sur le degré de précision du budget économique de 1953.

1° Il apparait que les prévisions concernant l'industrie de l'outillage et du bâtiment étaient trop optimistes: les indices réels sont respectivement de 1.5 et 2 points au-dessous des indices prévus. Mais il faut noter que, dans ses estimations primitives, le service des études économiques et financières avait retenu des indices sensiblement plus faibles que ceux adoptés en définitive, sur la demande des ministères techniques. Par ailleurs, dans son étude du mois de mai, la commission du revenu national du Conseil avait souligné combien les indices de production des biens d'équipement lui semblaient trop élevés; elle avait proposé, ainsi que le montre le tableau, des indices sensiblement plus faibles et plus proches de la réalité;

2° L'un des écarts les plus importants entre les prévisions et les résultats est dû à l'évaluation de la production de denrées alimentaires qui avait été nettement sous-estimée dans le budget économique. Il faut dire, à cet égard, que l'accroissement de la production agricole est le fait nouveau le plus important de l'année dernière. Au mois de décembre 1952, le service des études économiques et financières n'avait pas prévu cette expansion. Lors de l'examen du budget économique par le Conseil, en mai dernier, certains commissaires avaient attiré l'attention de la commission sur les possibilités considérables de l'agriculture française, dues aux effets des progrès techniques réalisés ces dernières années. Mais cette opinion avait été assez fortement discutée, de telle sorte qu'en définitive le Conseil n'avait pas corrigé l'indice de production des denrées alimentaires qui lui était présenté;

3° Un autre phénomène qui n'avait pas été correctement apprécié dans le budget économique est l'augmentation de la masse salariale en 1953 (1). Le service des études économiques et financières avait retenu l'indice 101 par rapport à 1952. La prévision est inférieure d'un point à l'indice réel, fixé à 102.

Il faut noter que cette évolution du taux des salaires n'avait pas été prévue non plus par le Conseil dans son étude. Bien au contraire, à l'époque où l'avis du Conseil économique fut donné, il semblait que la masse salariale diminuerait dans des proportions plus importantes que celles envisagées dans le budget économique.

Les conséquences de cette sous-estimation de la masse salariale semblent avoir été importantes. Il faut remarquer, en effet, que la production des biens industriels de consommation a été plus élevée de 3 points que celle prévue. *On peut se demander s'il ne faut pas voir dans cette relative expansion la conséquence de la hausse du taux des salaires, qui s'est produite dès avant le mois d'août dernier;*

4° Des erreurs sont également apparues dans les prévisions relatives au commerce extérieur; le déficit pour la métropole n'a été que de 220 milliards de francs. Cette amélioration de la balance commerciale, ainsi qu'on le verra plus loin, provient essentiellement d'une évolution favorable des termes d'échange (terms of trade).

Cette étude comparative des hypothèses du budget économique et des données tirées de l'observation économique montre l'intérêt des budgets économiques.

Dès décembre 1952, le rassemblement des informations que l'on possédait sur les conditions d'évolution de l'activité économique au cours de l'année suivante conduisait à conclure à la stagnation de la production et de la consommation. Cette prévision s'est révélée exacte à peu de chose près.

Les faibles augmentations de production et l'évolution plus favorable des échanges commerciaux qui n'avaient pas été prévues dans ce budget ne modifient pas, en effet, cette caractéristique essentielle des comptes de l'année 1953.

Cette constatation est intéressante sur le plan technique, car elle permet d'apprécier la valeur scientifique des budgets économiques, mais, sur le plan de la politique économique, une telle situation ne devrait pas se présenter. Le budget économique de 1953 était un « compte de simple constatation » de ce que serait l'activité économique au cours de cette année, étant donné les tendances de la production qui avaient pu être décelées et les mesures de politique économique déjà prises par le Gouvernement. L'intérêt d'un tel compte qui conclut à la stagnation de l'économie n'est pas qu'il soit réalisé, mais qu'il serve à l'élaboration d'une politique économique capable de modifier cette tendance de l'activité nationale.

C'est pourquoi la commission du revenu national proposera au Conseil, dans son projet d'avis, de recommander aux pouvoirs publics l'utilisation systématique des budgets économiques dans l'élaboration de la politique économique gouvernementale.

(1) La masse salariale est calculée en multipliant le taux des salaires par l'indice d'activité

B — *Les observations du Conseil sur l'équilibre économique en 1953.*

Le Conseil économique a étudié les conditions d'établissement de l'équilibre économique en 1953, tant sur le plan extérieur, c'est-à-dire dans les relations de la France avec les autres pays du monde que sur le plan intérieur.

1° Equilibre externe:

Le rapport de la commission des comptes remarque que l'un des facteurs favorables enregistrés en 1953 est l'amélioration de la balance des comptes. Le tableau suivant permet de mesurer l'importance des progrès réalisés:

(En millions de $.)

	1951	1952	1953		
			1er semestre	2e semestre	Total.
Exportations	2.860	2.415	1.228	1.291	2.519
Importations	3.723	3.112	1.542	1.412	2.954
Déficit commercial	— 863	— 697	— 314	— 121	— 435
Solde des éléments non commerciaux	— 200	+ 38	+ 38	+ 177	+ 215
Solde des payements courants	— 1.063	— 655	— 276	+ 56	— 220

Mais la commission des comptes estime que ce redressement est précaire: « la partie des ressources qui provient de l'aide étrangère est suspendue à des facteurs politiques; celle qui résulte des échanges courants est en partie liée à des mouvements de prix internationaux réversibles à court terme ».

Il ne saurait être question d'entreprendre ici une analyse détaillée de l'évolution de nos échanges extérieurs, qui a été d'ailleurs effectuée dans le rapport de M. Dumontier, sur la conjoncture.

Le Conseil, cependant, tient, à ce sujet, à présenter un certain nombre d'observations:

Le rapport de la commission des comptes estime que la diminution du déficit de la balance commerciale, évaluée à environ 210 milliards, est due, pour 140 milliards, à une diminution des dépenses d'importation et pour 70 milliards à des exportations supplémentaires. Le gain sur les importations tient essentiellement à la baisse du prix des matières premières, qui a permis de faire une économie de 144 milliards. Par ailleurs, la valeur totale des exportations a augmenté, d'une part, grâce à l'amélioration des *terms of trade*, d'autre part, grâce à un développement des exportations de matières premières et de produits semi-ouvrés.

Le Conseil a estimé que, sans doute, cette évolution favorable des *terms of trade* ne pouvait être considérée comme définitive. Mais, il n'en reste pas moins qu'elle traduit un retour à la normale: le niveau des prix des matières premières s'était élevé considérablement depuis plusieurs années et la baisse enregistrée actuellement peut être considérée comme saine et présenter un certain caractère de stabilité, si l'insécurité politique ne s'aggrave pas soudainement.

Par contre, il est certain que le développement des exportations a été permis en partie par la stagnation de l'activité économique intérieure, qui a dégagé des surplus de matières premières et de produits semi-ouvrés qui ont pu être exportés. Une telle évolution est regrettable et ne saurait s'accentuer, car elle coïnciderait avec une régression de l'activité économique française, mais elle est typique d'un état d'esprit français trop fréquent où la recherche des débouchés extérieurs n'intéresse les entreprises que lorsque la clientèle française se dérobe.

En ce qui concerne l'équilibre de la balance des payements, la commission des comptes fait remarquer que les progrès du poste « éléments non commerciaux » de cette balance tient en grande partie aux commandes *off shore* et aux dépenses d'infrastructure et d'entretien des forces américaines; or, des dépenses de cette nature peuvent être réduites considérablement dans les années à venir. Enfin, la commission des comptes insiste sur le fait que l'aisance actuelle de notre trésorerie en devises tient à l'existence d'une importante aide américaine, qu'elle chiffre pour l'année 1953 à environ 260 milliards de francs. *Cette aide étant liée à des facteurs d'ordre politique peut être diminuée à tout moment. Sa précarité la rend particulièrement malsaine sur le plan économique.*

Le Conseil économique n'a pu qu'approuver le rapport qui lui était soumis sur ces derniers points. Il est certain, en effet, que

l'équilibre de la balance des comptes repose actuellement sur l'existence de rentrées en devises, dont il n'est pas absolument assuré qu'elles se maintiendront au même niveau dans les années à venir. Il est dû aussi à l'aide à l'exportation et aux contingents.

Dans l'hypothèse où ces rentrées diminueraient et où certaines de ces mesures devraient être abandonnées, l'équilibre de la balance des payements serait particulièrement difficile à établir: il serait nécessaire ou d'augmenter nos exportations dans des proportions importantes ou de diminuer nos importations. La première solution pose le problème des prix français par rapport aux prix mondiaux et celui de la libération des échanges en vue d'éviter des mesures de rétorsion, la seconde risque d'entraîner une diminution de l'activité nationale, insuffisamment alimentée en matières premières. L'économie française connaît, de plus, le risque supplémentaire de ne pouvoir pratiquer une politique sélective des importations, en raison de l'impuissance de l'Etat à faire prévaloir l'intérêt général.

2° Equilibre interne:

Le rapport de la commission des comptes consacre un long développement à l'influence sur l'économie française de l'effort militaire entrepris actuellement. Il souligne que « cette demande pour l'armement pèse, dans sa majeure partie, sur le secteur de l'économie, qui aurait à alimenter un effort pour l'investissement ». Ce secteur ne peut supporter simultanément un accroissement de l'armement et de l'investissement.

« La situation de notre économie », ajoute le rapport, « s'adapte de proche en proche à ce marché d'un type particulier. Nous nous spécialisons dans une économie militarisée. »

Le Conseil économique n'a pas à se prononcer sur l'opportunité du réarmement. Il est dans la nature de ses fonctions, cependant, d'en étudier les conséquences économiques et sociales. C'est pourquoi il a présenté un certain nombre d'observations à cet égard.

Il est certain que l'effort militaire actuel entrave le développement des investissements civils et par là retarde l'essor futur de l'économie française. Toutefois, il serait nécessaire d'étudier plus en détail cette question; tous les équipements militaires ne sont pas improductifs; ils peuvent être utilisés à des fins civiles et bénéficier, en définitive, à l'économie privée. C'est ainsi que la construction d'aérodromes dans certaines régions peut avoir un grand intérêt sous cet angle. De même, l'amélioration des services de radiogoniométrie et de météorologie à des fin militaires est utilisable aussi sur le plan civil.

Par ailleurs, les recherches effectuées par l'armée pour mettre au point de nouvelles techniques favorisent l'essor du progrès technique, il en est ainsi notamment des travaux de l'O. N. E. R. A. sur l'aérodynamique.

Ces remarques ne modifient toutefois pas l'appréciation générale sur la concurrence qui peut exister pour une capacité de production donnée, entre les commandes d'équipement militaires et civils.

Le rapport de la commission des comptes conclut sur le fait que l'equilibre économique en 1952 s'est établi à un niveau de stagnation. Le Conseil ne peut qu'insister sur les dangers de cette « stagnation dans la médiocrité ». En effet, l'équilibre interne réalisé est purement comptable; il ne correspond pas à un équilibre du potentiel de production et de la consommation. Il ne faut pas oublier d'ailleurs que l'année 1953 a été marquée par des grèves d'une très grande ampleur qui traduisaient la déception des travailleurs et l'insuffisance de leur niveau de vie. Au milieu et en fin d'année, le problème de l'écoulement de la production agricole s'est posé pour la première fois et a suscité dans plusieurs régions de la France des mouvements sociaux d'une certaine gravité.

Le Conseil économique ne peut donc que souligner, à l'occasion de son étude des comptes 1953, non seulement l'instabilité de l'équilibre extérieur réalisé, mais aussi l'insuffisance du niveau de la production nationale pour cette année, lorsque tant de besoins restent insatisfaits.

III. — Le budget économique pour l'année 1954.

La partie du rapport de la commission des comptes relative au budget économique de 1954 présente un intérêt particulier, non seulement en raison de son actualité, mais parce qu'elle pose d'importants problèmes de méthode.

En fait, plusieurs budgets économiques ont été établis pour cette année; c'est pourquoi, avant de présenter les observations du Conseil sur ces budgets, il est nécessaire de donner certaines indications sur les conditions dans lesquelles ils ont été établis.

A. — *Conditions d'établissement des budgets économiques de 1954.*

Le service des études économiques et financières, chargé d'établir les comptes de la nation, a été amené à établir successivement plusieurs budgets économiques pour 1954 :

1° Le compte d'expansion:

L'année 1954 devait être la première année d'exécution du second plan de modernisation et d'équipement. *La préoccupation principale du commissariat général était d'assurer l'expansion maximum de l'économie française, tout en maintenant la stabilité de la monnaie.*

Afin de déterminer quelles étaient les conditions nécessaires à la réalisation de ces objectifs, le plan demanda au service des études économiques et financières d'établir un budget économique qui, précise le rapport de la commission des comptes, réponde à deux préoccupations:

Dégager et affecter au plan la plus grande masse possible de biens d'équipement, dans le cadre d'une expansion maximum de la production.

Fixer la limite de cette expansion de telle sorte qu'elle reste harmonieuse, c'est-à-dire de façon telle que les revenus qu'elle suscite se répercutent sur chaque secteur sous forme d'une demande adaptée aux capacités de production.

Les caractéristiques du budget économique établi dans cette optique sont les suivantes (1) : la production de denrées alimentaires, étant donné les progrès réalisés actuellement par l'agriculture, devait atteindre l'indice 104. La production industrielle serait à l'indice 107, un effort plus grand étant fait dans le secteur des biens industriels de consommation, de telle sorte que l'offre, en ce domaine, puisse faire face à une demande accrue due à l'augmentation des revenus distribués tant dans l'agriculture que dans l'industrie. Le niveau d'activité des industries d'équipement serait à l'indice 106. Dans le cadre de ce budget, la masse salariale devrait s'accroître essentiellement par l'augmentation de l'activité de la main-d'œuvre. La hausse des taux de salaires était, en effet, limitée à 1,5 p. 100.

Le budget économique ainsi établi était caractérisé par « l'absence de déséquilibres fondamentaux entre l'offre et la demande globales ». De ce fait, il ne devait pas y avoir de variation sensible du niveau général des prix, mais la production nationale devait s'accroître dans des proportions notables, 5,5 p. 100 dans son ensemble.

Il faut noter que cet essor de la production était calculé de telle sorte qu'il puisse être réalisé sans que les pouvoirs publics aient à « troubler fortement les habitudes », ni à « modifier profondément les structures ». « *Ce plan, purement technique, s'arrête au seuil d'une action directe sur les structures de l'économie nationale* », déclare le rapport de la commission des comptes.

Cependant, la réalisation des objectifs ainsi retenus exigeait une reprise rapide de l'investissement et de la production. Fixer l'indice 108 pour l'ensemble de l'année à la production des biens industriels de consommation suppose, en effet, que cette production aura augmenté de 16 p. 100 au mois de décembre par rapport au mois de janvier. Il apparut rapidement que ce rythme d'expansion ne serait pas atteint. C'est pourquoi le service des études économiques et financières établit, au mois de décembre dernier, un nouveau budget, dit « compte de stagnation »;

2° Le compte de stagnation:

Ce compte est conçu dans une optique très différente du premier. Il prend pour base les données de la conjoncture au moment où il est établi et la politique économique, telle qu'elle est définie dans le budget présenté au Parlement. Les données ainsi rassemblées sont exploitées dans le cadre du budget économique par les méthodes exposées dans le chapitre Ier. L'établissement du budget par ces moyens permet de donner une idée d'ensemble de l'évolution de la situation économique et des conditions d'établissement de l'équilibre dans l'année à venir. C'est un budget de pure constatation, qui prolonge les tendances de l'économie au moment de son élaboration.

Les caractéristiques du budget économique ainsi établi sont les suivantes: la production de denrées alimentaires est à l'indice 103, au lieu de l'indice 104 dans le compte d'expansion. On estime, en effet, que l'insuffisance de la demande dans ce climat de stagnation n'encouragera pas les agriculteurs à développer leur production et entraînera des gaspillages. L'indice de la production industrielle est 103,5; cet indice se décompose ainsi : 105 pour les biens industriels de consommation, 102 pour les biens d'équipement. En ce qui concerne la masse des

(1) Les indices sont calculés sur la base 100 en 1953.

salaires distribués, la hausse prévue du taux des salaires est la même que celle retenue dans le compte d'expansion: 4 5 p. 100; par contre, l'indice d'activité de la main-d'œuvre est plus faible: 101,5. Dans ces conditions, la masse salariale est évaluée à un niveau plus bas: 103 au lieu de 106.

Le budget ainsi calculé d'après les tendances de l'économie au mois de décembre dernier, *n'assure pas l'équilibre économique: la demande serait insuffisante pour assurer l'écoulement de l'ensemble de la production agricole.*

Par ailleurs, la faible augmentation de la masse salariale ne permet pas de satisfaire les aspirations des travailleurs, de telle sorte que la réalisation de ce budget risque de se traduire par une double crise agricole et sociale.

Encore faut-il remarquer que le service des études économiques et financières estimait que le Gouvernement devrait, pour que ce compte soit réalisé, prendre des mesures en faveur des investissements, de telle sorte que l'activité du secteur des biens d'équipement augmente de 2 points. Au cas où ces mesures ne seraient pas prises, le service de M. Gruson prévoyait que la masse des salaires serait encore moins élevée et que les excédents alimentaires seraient plus forts.

Devant une telle situation, le service des études économiques et financières a recherché les moyens qui permettraient de stimuler l'économie et s'est efforcé de traduire l'effet de ces moyens, dans le cadre du budget économique;

3° Les comptes intermédiaires:

Le premier moyen de stimulation envisagé a été la hausse des salaires. Le ministère des finances a étudié quel serait l'effet d'une augmentation de 5 p. 100 du taux des salaires dans le cadre du compte d'expansion établi pour le commissariat du plan. Il est apparu qu'en ce cas, le niveau d'activité des industries de biens de consommation devait augmenter et que celui des industries d'équipement devait diminuer de 2 points. Il n'en restait pas moins que l'activité de ce dernier secteur devait encore augmenter de 4 p. 100 par rapport à 1953, ce qui exigeait un effort particulier d'investissements.

De toute façon, même si les pouvoirs publics ne pratiquaient pas de politique d'investissement active, une hausse de 5 p. 100 des salaires ne pouvait, estimait le service des études économiques et financières, être effectuée sans que des précautions soient prises pour éviter l'apparition de déséquilibres dans l'économie.

En définitive, le service considérait que toute politique d'augmentation, même modérée, du taux des salaires exigeait d'abord une action en vue de réduire les nombreuses charges improductives qui pèsent sur l'économie du pays.

Le ministère des finances étudia, par ailleurs, cet autre moyen de stimulation que constitue la relance par les investissements privés. Le service de M. Gruson estime, à cet égard, que le redressement de l'économie ne pourrait être opéré par ce moyen que si d'importantes précautions étaient prises pour que les investissements privés ainsi encouragés s'effectuent dans des conditions satisfaisantes: *plan d'équipement de l'ensemble des secteurs, mise à la disposition des entreprises des ressources nécessaires dans les meilleures conditions (durée des crédits bancaires, coût des crédits), existence d'instruments d'observation économique précis.*

Ces études ont été effectuées au mois de décembre et de janvier derniers, à un moment où il semblait probable que le compte de stagnation décrit plus haut se réaliserait. Depuis cette date, les renseignements disponibles sur l'économie montraient une tendance relativement nette au redressement de la production. Par ailleurs, la mise en œuvre au mois de mars d'un certain nombre de mesures gouvernementales a amené le service des études économiques et financières à établir un nouveau budget qui tienne compte de l'effet probable de ces mesures sur l'économie.

Les caractéristiques de ce nouveau budget sont les suivantes:

La production alimentaire reste à l'indice 103. Le ministère des finances estime, en effet, que l'essor de l'économie ne sera pas suffisant pour encourager les agriculteurs à pousser leur production. Le niveau de la production industrielle est à 104,5, les biens industriels de consommation atteignant l'indice 106 et les biens d'équipement (outillage et bâtiment), l'indice 103. Le taux des salaires retenu est plus élevé que dans les autres comptes, puisqu'il est à l'indice 103. L'activité de la main-d'œuvre augmenterait de 2 p. 100, de telle sorte qu'en définitive la masse des salaires distribués serait accrue de 5 p. 100. Le déficit public et le déficit de la balance des échanges seraient légèrement plus élevés que dans le compte de stagnation.

Le budget ainsi établi réalise à peu près l'équilibre économique. Le rapport de la commission des comptes déclare à son sujet: « Il écarte les principaux risques de stockage agricole, il marque un léger progrès en matière de production industrielle »: Mais ce compte laisse inemployées d'importantes forces de production. Il est nettement au-dessous des niveaux de production qui pourraient être atteints dans l'agriculture, comme dans l'industrie.

B. — *Observations du Conseil sur les budgets économiques pour 1954.*

Le Conseil économique s'est attaché en premier lieu à faire un examen critique des budgets économiques qui étaient soumis à son examen, puis il s'est efforcé de définir les conditions auxquelles devrait répondre un budget qui permettrait une importante expansion de l'économie.

1° Examen critique des budgets économiques pour 1954:

Dans cette étude, le Conseil a suivi plutôt que l'ordre chronologique dans lequel les différents budgets ont été établis, un ordre logique. C'est pourquoi il a commencé par l'examen du compte le plus pessimiste, pour étudier ensuite les comptes qui font place à une certaine expansion de l'économie.

a) Critique du compte de stagnation:

Le niveau de production, dans le compte de stagnation, est calculé en extrapolant les tendances de l'économie à la date où le compte est établi. Il suppose qu'aucun fait nouveau n'interviendra, le budget de l'Etat étant déjà voté au moment de son élaboration.

Cette hypothèse qu'aucun fait nouveau n'interviendra ne peut être retenue. L'expérience de l'année 1953, comme celle de l'année 1954, montre, en effet, que la situation économique peut brusquement changer: en 1953, la masse des salaires, que l'on avait estimée devoir être stable ou même en légère diminution a, en fait, quelque peu augmenté, ce qui a eu, semble-t-il, une influence non négligeable sur l'activité des industries productrices de biens de consommation. Il en a été de même des prévisions en matière agricole. En ce qui concerne le budget économique 1954, le service des études économiques et financières avait prévu, à la fin de l'année dernière, une faible expansion de la production industrielle. En réalité, l'augmentation de cette production a été légèrement plus importante.

Cette insuffisance de la prévision tient principalement au fait qu'une large partie de l'activité économique réagit de façon autonome, sans que les pouvoirs publics puissent prévoir ces réactions à l'avance. L'existence de ce secteur est une donnée de notre système économique, dont doit tenir compte tout budget économique. Il importe que cette idée soit claire dans l'esprit des auteurs, comme des utilisateurs de ces budgets.

Mais il ne s'agit pas là d'une critique, les auteurs des budgets ne pouvant maîtriser cette liberté de réaction du système économique. Tout au plus, peuvent-ils s'efforcer, grâce à un appareil d'information plus complet, de prévoir ces mouvements.

La critique la plus importante que l'on peut faire à ce compte de stagnation porte sur son existence même. Un tel compte ne devrait être établi que pour être rendu caduc. Les pouvoirs publics, auxquels ce budget est soumis ont le devoir, en effet, d'élaborer une politique économique telle que la stagnation puisse être combattue et évitée. Ainsi, se trouve soulevé le problème de la liaison entre les auteurs des budgets et les autorités chargées de la mise en œuvre de la politique économique. A cet égard, le Conseil, reprenant les conclusions auxquelles il est arrivé dans son étude des comptes de l'année 1953, insiste pour que la technique des budgets économiques soit employée systématiquement chaque année avant le vote du budget, afin de déceler les déséquilibres qui menacent le déroulement de l'activité économique dans l'année future.

b) Critique du compte complémentaire:

Le compte complémentaire établi au mois de mars dernier prévoit une augmentation de 4 p. 100 de l'ensemble de la production nationale. Ce compte est un exemple de collaboration entre les pouvoirs publics chargés de définir la politique économique et les auteurs des budgets économiques. Le service des études économiques et financières a étudié, en effet, les conséquences de la politique gouvernementale dans le cadre d'un tel budget. Les indications que l'on peut tirer de ce travail sont particulièrement intéressantes.

Le Conseil ne peut présenter que quelques observations générales sur ce point. Une étude détaillée l'amènerait à traiter le problème du plan de dix-huit mois, sur lequel la commission des affaires économiques et du plan lui présentera ultérieurement un rapport.

L'expansion, résultant de la mise en application de ce plan comme des tendances de la production depuis le mois d'octobre

dernier, reste assez faible, même au regard des objectifs que s'était fixé le Gouvernement, qui prévoyait une augmentation de 10 p. 100 du revenu national en dix-huit mois. Ce compte, qui porte sur les dix premiers mois de la réalisation de ce plan, ne laisse, en effet, apparaître qu'un accroissement de 4,7 p. 100 du revenu national. Surtout, ainsi que le marque le rapport de la commission des comptes, ce budget ne permet pas de résoudre les problèmes fondamentaux de l'économie française: il n'assure pas l'équilibre de la balance des comptes, si l'aide américaine nous fait défaut; il risque d'aggraver, au contraire, le déficit; il ne permet pas à l'agriculture d'utiliser ses pleines capacités de production: l'indice de la production des denrées alimentaires reste, en effet, à 103. En ce qui concerne les salaires, enfin, le budget ne prévoit qu'une augmentation de 3 p. 100 des taux, prévision qui semble insuffisante, tant au regard des faits que des besoins des travailleurs.

c) Critique du compte d'expansion:

Le compte d'expansion est évidemment le plus satisfaisant des trois budgets économiques soumis au Conseil. Il repose sur l'hypothèse d'une expansion de plus de 7 p. 100 de la production industrielle et permet à l'agriculture d'utiliser sa pleine capacité de production. Sur le plan de l'élaboration de la politique économique, les conditions d'établissement de ce budget sont particulièrement intéressantes: le commissariat au plan a consulté, en effet, le service des études économiques et financières avant d'arrêter la politique d'investissement qu'il comptait recommander au Gouvernement, de telle sorte que celle-ci tienne compte des nécessités de l'équilibre économique et monétaire.

Le Conseil économique regrette que ce compte ne soit pas réalisé et que, malgré les progrès récents de la production, l'économie française, en 1954, se stabilise à un niveau assez éloigné de celui envisagé dans ce budget.

Cette situation est d'autant plus inquiétante que ce compte d'expansion représente, ainsi que le déclare le rapport de la commission des comptes, un « minimum », si l'économie française veut rattraper dans des délais aussi courts que possible le retard qu'elle prend sur les économies étrangères. Les niveaux de production qui sont à la base de ce compte ont été établis, en effet, de telle sorte qu'il ne suppose pas une politique de réforme des structures et des habitudes de la vie économique.

C'est là une première critique qui peut-être faite à ce budget. La seconde critique porte sur les moyens de réaliser le compte ainsi établi. Celui-ci apparaît comme un compte purement technique. Il montre que la production française peut s'élever de 5,5 p. 100 en un an, les industries de biens d'équipement augmentant de 6 p. 100, sans qu'il s'ensuive un déséquilibre grave de l'économie française entraînant le développement de l'inflation.

Mais on peut se demander si ce budget contient les moyens d'action propres à assurer cette expansion. Il apparaît notamment que le problème du pouvoir d'achat n'a pas été abordé. La masse des salaires distribuée est une résultante des calculs effectués. Cependant, la relance de l'économie que suppose la réalisation des objectifs de ce budget dépend, pour une large part, de l'essor de la demande. Ce n'est que si les producteurs comptent sur une augmentation de leurs ventes qu'ils seront incités à produire et à constituer de nouveaux équipements. De même, la question des prix, qui est liée étroitement au problème du pouvoir d'achat, n'est pas évoquée dans le commentaire de ce compte. Or, ces deux éléments, masse des salaires et niveaux des prix, commandent le succès du compte d'expansion.

2° Remarques générales sur les conditions d'établissement des budgets économiques pour 1954:

Les trois budgets économiques pour 1954, présentés au Conseil économique, ont été établis sur la base des mêmes principes et par les mêmes méthodes.

Ils reposent tous trois sur l'utilisation de « constantes » de la vie économique. Ces « constantes » permettent d'extrapoler les tendances de l'économie, à un moment donné, en se fondant sur les leçons de l'expérience passée. Celles qui sont employées actuellement par le service des études économiques et financières ont été établies sur la base d'observations faites au cours des dernières années, à un moment où la production n'augmentait qu'à un rythme assez faible. Ce sont des « constantes de stagnation ». Leur utilisation risque d'empêcher de faire des hypothèses hardies sur ce qui pourrait être une politique économique permettant une large expansion de l'économie. Elle peut même conduire à des erreurs de prévision, dans la mesure où les constantes ne sont pas valables pour l'avenir. Il faudrait étudier les réactions de l'économie française à de fortes incitations, afin de promouvoir un programme d'action, qui sorte des routines actuelles.

Les budgets économiques pour 1954 reposent, par ailleurs, sur le principe que, seule, une politique d'investissements peut permettre le redressement de l'économie française. Ces budgets ne donnent qu'une place assez faible à l'utilisation des capacités de production actuellement disponibles. Les travaux de M. Vermot-Gauchy, exposés dans le rapport de conjoncture de M. Dumontier, montrent cependant l'importance de ce phénomène.

Enfin et surtout, ces budgets économiques, tels qu'ils sont établis actuellement, portent sur une période d'un an. C'est là un grave inconvénient. Sans doute, ce principe explique-t-il que les raisonnements employés par le service des études économiques et financières soient valables dans la période sur laquelle porte l'étude. Sur un an, l'utilisation des constantes employées actuellement se justifie, car il est peu probable qu'en un si court délai, les faits nouveaux importants qui peuvent intervenir exercent leurs effets sur la vie économique.

Mais la politique économique de la France, à l'heure actuelle, ne peut être fixée dans un cadre aussi étroit. Notre pays peut se trouver, en effet, devant d'importantes décisions à prendre, dont les répercussions économiques et financières, si elles sont à plus longue échéance que l'année, n'en sont pas moins particulièrement graves.

C'est ainsi qu'au mois d'octobre, le problème d'une libération réelle des échanges se trouvera posé, qu'avant même cette date, une décision sera prise sur le conflit indochinois, soit que celui-ci soit arrêté, soit qu'il faille envisager de faire un effort militaire nouveau. Enfin, des mouvements sociaux peuvent se développer, qui réclameraient une hausse des salaires plus importante que celles prévues.

Toutes ces décisions auraient une répercussion profonde sur le déroulement de la vie économique. Il importe que les budgets économiques puissent prévoir ces effets et les troubles qui pourraient s'ensuivre sur le plan économique et financier.

Les problèmes économiques envisagés sous cet angle prennent un aspect très différent de ceux qu'ils revêtent dans le cadre des budgets économiques soumis à l'examen du Conseil. Il apparaît ainsi que, seule, l'expansion du pouvoir d'achat est capable d'amener le redressement de l'économie, en offrant les débouchés nécessaires à l'augmentation de la production.

Dans cette hypothèse, c'est la nécessité d'une balance des comptes équilibrée qui constituerait le principal goulot d'étranglement à l'expansion. En effet, l'augmentation de l'activité économique se traduirait par un accroissement des importations. Le problème de la couverture de nos achats à l'extérieur se trouverait ainsi posé.

Par contre, la question des investissements paraît, dans cette optique, moins importante à court terme, l'expansion de la production pouvant se réaliser grâce à l'utilisation des capacités de production disponibles.

Mais il est certain qu'à plus longue échéance, une telle politique serait dangereuse et inefficace. Le plein emploi du potentiel actuel de production signifie, dans l'état actuel des choses, l'utilisation d'un matériel désuet. Il risque de s'ensuivre une hausse des prix de revient et un développement non adapté aux besoins actuels de la consommation.

La commission des comptes, qui insiste sur l'importance du problème des investissements a donc raison sur ce point, car il faut que la production française suive le rythme du progrès technique et s'adapte à l'évolution de la consommation et au niveau des prix étrangers.

Le Conseil économique n'a pas voulu présenter un programme d'action complet, qu'il ne lui appartient pas de définir, mais ces quelques suggestions lui permettent de déterminer les grandes lignes d'une étude à entreprendre sur les possibilités de transformation de l'économie française.

Sans doute, l'établissement de budgets économiques, qui porteraient sur plus d'une année et reposeraient sur de nouvelles relations de comportement économique, se heurte à des difficultés méthodologiques importantes.

L'étude des réactions de l'économie française à de fortes incitations est difficile et demande un effort d'imagination. L'appréciation des capacités de production disponibles, qui peut être effectuée sur le plan technique, est beaucoup plus difficile sur le plan économique.

Ainsi que le signale M. Dumontier, une politique de relance de l'économie entraîne une reprise d'activité de secteurs donnés de l'économie, puis se transmet peu à peu à d'autres secteurs. Selon les mesures adoptées pour permettre cette relance et selon la nature des secteurs qui se développeront en premier, le problème de l'utilisation des capacités de production inemployées se pose de façon différente. Une relance mal dirigée peut se heurter très tôt à des goulots d'étranglement dans certaines

branches, alors que d'autres branches travaillent à un rythme d'activité nettement inférieur à la normale. Seul, un tableau des échanges interindustriels peut permettre d'élaborer une politique qui ne risque pas de se heurter à des obstacles de cette nature. Un tel tableau, en effet, peut être utilisé pour calculer des coefficients d'échange entre les secteurs. Ainsi, une fois que l'on connaît la composition de la production finale escomptée, il est possible de déterminer quel doit être le niveau d'activité des différents secteurs qui participeront à la réalisation de cette production pour éviter que n'apparaissent les goulots d'étranglement.

De même, l'étude des réactions du niveau des prix à de fortes augmentations de production est délicate, notamment en ce qui concerne l'agriculture.

Il n'en reste pas moins que c'est dans cette voie qu'il faut aller. Ce n'est, en effet, qu'en étudiant les conditions d'établissement d'un budget économique permettant une importante expansion de l'économie française que les solutions aux problèmes actuels de l'économie: sous-emploi de la capacité de production disponible, déficit chronique des échanges extérieurs, insuffisance du pouvoir d'achat, pourront être trouvées.

CONCLUSION

L'examen des budgets économiques soumis au Conseil ne conduit pas à l'optimisme. En effet, le compte d'expansion, qui apparaissait comme un « minimum » sur la voie du redressement de l'économie française est loin d'être réalisé. Le budget, dont la réalisation est la plus probable, n'assure qu'une expansion assez faible de l'économie et ne fait, au mieux, qu'éviter des mouvements sociaux, tant de la part des travailleurs que de celle des agriculteurs. Il ne résout aucun des problèmes fondamentaux de l'économie française et ne permet même pas l'emploi de nos moyens de production actuels.

Une telle constatation est grave, à une époque où ces problèmes doivent être résolus dans un délai particulièrement bref. Le Conseil économique ne peut qu'attirer l'attention des pouvoirs publics sur les conséquences graves de cette situation et insister pour qu'une étude des solutions propres à permettre le redressement de notre économie soit entreprise dès maintenant sous la forme d'un budget économique, qui étudierait les conditions dans lesquelles la pleine utilisation des capacités de production disponibles, l'équilibre de la balance des comptes et une augmentation du pouvoir d'achat pourraient être réalisés.

Le Conseil économique a adopté, par un vote au scrutin public, par 149 voix contre 1 et 7 abstentions, le projet d'avis présenté par sa commission auquel il avait, au préalable, apporté quelques modifications.

Ainsi, un amendement présenté par le groupe des associations familiales et modifié à la demande du rapporteur, a été adopté à main levée. Par là même, le Conseil économique, tout en reconnaissant l'utilité des budgets économiques « instruments indispensables à l'élaboration de la politique économique », a mis l'accent sur la nécessité de les améliorer, afin de leur permettre de remplir efficacement leur rôle.

De plus, un alinéa a été ajouté au troisième paragraphe de la deuxième partie, à la suite de l'adoption d'un amendement présenté par le groupe de l'agriculture. Le Conseil souligne dans ce texte la nécessité « de tenir compte, enfin, dans l'élaboration des budgets économiques, de l'expansion probable de la production agricole, compte tenu du développement de la vulgarisation et de l'enseignement ».

Par contre, un amendement présenté par le groupe des associations familiales tendant à modifier le premier paragraphe de la deuxième partie du projet d'avis, que le rapporteur n'avait pas accepté, a été rejeté au scrutin public. La rédaction proposée était la suivante:

« c) L'insuffisance de la consommation due à la défectuosité du pouvoir d'achat de diverses catégories de consommateurs, à l'intérieur desquelles notamment, parmi les salariés et leurs familles, beaucoup sont hors d'état de couvrir même l'ensemble des besoins de base. »

Le Conseil économique a également rejeté par un vote à main levée un amendement présenté par le groupe des associations familiales et tendant à rédiger le point e du deuxième paragraphe de la partie relative au budget économique de l'année 1954 comme suit:

« ... ne comporte qu'une augmentation de 4 p. 100 de l'ensemble de la production et que, du côté du relèvement du pouvoir d'achat, il ne considère ce relèvement qu'appliqué aux gains salariaux; ceci seulement sous la forme d'une élévation du niveau honoraire qu'il fixe à 3 p. 100. »

2° Avis sur les comptes économiques de la nation pour les années 1953 et 1954, adopté par le Conseil économique au cours de sa séance du 29 juin 1954.

Le Conseil économique,

Vu l'article 4, alinéa 3 de la loi du 20 mars 1951, qui charge le Conseil économique de donner son avis sur les évaluations officielles du revenu national, avant qu'elles ne soient présentées à l'Assemblée nationale;

Vu la lettre de M. le ministre des finances et des affaires économiques, en date du 1er juin 1954, saisissant le Conseil économique des rapports adoptés par la commission des comptes et des budgets économiques de la nation, les 25 et 26 mai 1954;

Après avoir entendu le rapport présenté par M. André Malterre, au nom de sa commission de la conjoncture économique et du revenu national,

Emet l'avis (1):

A. — *En ce qui concerne les comptes économiques de la nation pour l'année 1953.*

Le Conseil économique,

1° Constate:

a) Que les prévisions sur lesquelles reposait le budget économique de 1953, ont été, dans leur ensemble, confirmées par les faits; les écarts, d'ailleurs faibles, portent essentiellement sur la production des biens industriels de consommation et la balance des comptes. Par ailleurs, la production agricole a augmenté au cours de l'année dernière de façon imprévue;

b) Que, dans ces conditions, les budgets économiques apparaissent comme un instrument dont l'amélioration est certes nécessaire, mais qui est, dès maintenant, indispensable à l'élaboration de la politique économique (2);

2° Souligne que les comptes revisés de la nation pour 1953, qui sont soumis à son examen, montrent de façon concrète et précise:

a) La stagnation de la production industrielle au cours de l'année 1953, notamment en ce qui concerne la production des biens d'équipement, qui commande l'avenir de notre économie;

b) La précarité de l'équilibre de la balance des comptes, qui n'a pu être assuré que grâce à une aide extérieure considérable;

c) L'insuffisance du pouvoir d'achat des salariés et de certaines autres catégories particulièrement défavorisées (économiquement faibles, petits agriculteurs et artisans) (3);

d) Les difficultés d'écoulement de certaines productions agricoles.

B. — *En ce qui concerne le budget économique de l'année 1954*

Le Conseil économique,

1° Remarque qu'aucun des trois budgets économiques établis pour 1954 ne correspond à une expansion de la production et à une structure du pouvoir d'achat telles que la demande

---

(1) L'avis a été adopté par un vote au scrutin public par 149 voix contre 1 et 7 abstentions (voir les résultats du scrutin en annexe: scrutin n° 2).

(2) Ce texte résulte de l'adoption, à main levée, d'un amendement présenté par le groupe de l'U. N. A. F. et modifié à la demande du rapporteur.

Le texte initial de l'amendement de l'U. N. A. F. était le suivant: « Que, dans ces conditions, si le principe des budgets économiques doit être retenu et si leur établissement doit être développé et amélioré, bien des réformes apparaissent nécessaires afin que ceux-ci aboutissent à constituer un instrument efficace au service de l'élaboration de la politique économique ».

La commission, dans son projet d'avis, avait proposé la rédaction suivante: « Que, dans ces conditions, les budgets économiques apparaissent, dès maintenant, comme un instrument indispensable à l'élaboration de la politique économique ».

(3) Un amendement présenté par le groupe des associations familiales, tendant à modifier cet alinéa, a été rejeté au scrutin public par 63 voix contre 57 et 32 abstentions (voir le résultat en annexe, scrutin n° 1).

La rédaction proposée était la suivante:

c) « L'insuffisance de la consommation, due à la défectuosité du pouvoir d'achat de diverses catégories de consommateurs, à l'intérieur desquelles, notamment parmi les salariés et leurs familles, beaucoup sont hors d'état de couvrir même l'ensemble des besoins de base. »

puisse être accrue et que le niveau de vie général puisse être élevé dans des conditions satisfaisantes et que l'équilibre de notre balance des comptes puisse être assuré, sans aide extérieure (1);

2° Constate:

a) Que le budget économique le plus optimiste (compte I dit d'expansion), établi en fonction des objectifs et des décisions prévues par le second plan de modernisation, dans la voie du redressement de l'économie française, est loin d'être réalisé;

b) Que le budget économique, dont la réalisation est la plus probable (compte III, dit compte complémentaire):

Ne comporte qu'une augmentation de 4 p. 100 de l'ensemble de la production et de 3 p. 100 du niveau horaire des salaires (2) et consacre le niveau insuffisant des revenus agricoles (3);

Ne correspond pas au plein emploi de tout le capital productif de la nation;

c) Estime, de plus, que les hypothèses de production, sur lesquelles reposent ces budgets économiques, dans la mesure où elles seront réalisées, risquent de se traduire par un accroissement du déficit de la balance des comptes, si les facteurs favorables qui permettent le redressement actuel de celle-ci ne se maintenaient pas;

3° Considère, par ailleurs:

Que, dans les prévisions, on n'a pas assez tenu compte des effets, sur la reprise de l'économie, d'une éventuelle hausse du pouvoir d'achat des Français, notamment, des revenus salariaux et familiaux (1);

Que, pour mieux apprécier la nécessité d'un programme d'investissements, le budget économique devrait porter sur une période plus longue qu'une année;

Qu'il faudra tenir compte, enfin, dans l'élaboration des budgets économiques, de l'expansion probable de la production agricole, compte tenu du développement de la vulgarisation et de l'enseignement (2);

4° Demande, dans ces conditions, à une époque où notre pays peut avoir à prendre des décisions très rapidement sur des problèmes aussi graves que ceux de la libération des échanges, de l'équilibre de la balance des comptes sans aide extérieure, des répercussions sur notre économie de la cessation ou de la poursuite des hostilités en Indochine et des revendications sociales;

Que les études sur les comptes de la nation soient étendues et approfondies de façon que le pays soit correctement informé de la marche de ses affaires et que les pouvoirs publics soient à même de prévoir les conséquences de telle ou telle mesure envisagée, de caractère économique, social ou financier;

Que, notamment, soient poussées et accélérées les études sur les échanges interindustriels et sur la consommation finale (3);

Que ces divers moyens s'avèrent indispensables à la recherche des solutions propres à résoudre les difficultés nationales et à satisfaire les aspirations des Français.

---

(1) Cet alinéa résulte de l'adoption, à main levée, d'un amendement présenté par le groupe des associations familiales.

Le texte proposé par la commission était rédigé comme suit:

1° « Remarque qu'aucun des trois budgets économiques établis pour 1954 n'assure une expansion de l'économie telle que le pouvoir d'achat des salariés puisse être accru dans des conditions satisfaisantes et que l'équilibre de notre balance des comptes puisse être assuré, sans aide extérieure. »

(2) Un amendement proposé par le groupe des associations familiales, tendant à proposer une rédaction nouvelle de cet alinéa, a été rejeté, par un vote à main levée.

Le texte proposé était rédigé comme suit:

« Ne comporte qu'une augmentation de 4 p. 100 de l'ensemble de la production et que, du côté du relèvement du pouvoir d'achat, il ne considère ce relèvement qu'appliqué aux gains salariaux; ceci seulement sous la forme d'une élévation du niveau horaire qu'il fixe à 3 p. 100. »

(3) Le membre de phrase: « et consacre le niveau insuffisant des revenus agricoles », a été ajouté à la suite de l'adoption, à main levée, d'un amendement déposé par le groupe de l'agriculture.

(1) Le membre de phrase: « notamment des revenus salariaux et familiaux » a été ajouté à la suite de l'adoption, à main levée, d'un amendement présenté par le groupe des travailleurs C. G. T.

(2) Cet alinéa a été ajouté à la suite de l'adoption, à main levée, d'un amendement présenté par le groupe de l'agriculture.

(3) Le membre de phrase: « et sur la consommation finale » a été ajouté après l'adoption, à main levée, d'un amendement présenté par le groupe de l'U. N. A. F.

ANNEXE

SCRUTIN N° 1

Sur l'amendement présenté par le groupe des associations familiales tendant à modifier la rédaction de l'alinéa c du deuxième paragraphe de la première partie du projet d'avis.

Nombre de votants..... 152

Ont voté pour..... 57
Ont voté contre..... 63
Se sont abstenus..... 32

Le Conseil économique n'a pas adopté.

Ont voté pour (57).

Groupe de l'agriculture. — MM. d'Andlau, Barré, Bidau, Blondelle, Bohuon, Bonjean, Bouchard, Chatras, Chauvin, Chégut, Collet, Deleau (Jean), Desbarats, du Douet de Graville, Ferré, Forget, Gauthier, Génin, Guellati, Guy-Charon, Hadengue, Havard, Léonet, Lepicard, Lequertier, Milhau, Nové-Josserand, Prault, Robin, Tardy, Uchard, Van Graefschepe.

Groupe de l'artisanat. — MM. André, Boulland, Canonville, Chopin, Dallant, Lecœur, Levieux, Ouvière, Ressicaud, Séné.

Groupe des associations familiales. — MM. Dary, Houist, Leroy (Louis), de Loynes, Mabit, Noddings, Mme Picard, M. Vinot.

Groupe des coopératives. — MM. Benoist, de Laulanié, Martin, Schatz, Viaux-Cambuzat.

Groupe des entreprises nationalisées. — M. Ferlet.

Groupe des sinistrés. — M. Barat.

Ont voté contre (63).

Groupe des activités diverses. — M. Colleville.

Groupe de l'agriculture. — MM. Blaise (C.G.T.-F.O.), Haniquaut (C.F.T.C.), Rius (C.G.T.).

Groupe des coopératives. — MM. Antoni, Harasse.

Groupe des travailleurs:

C.G.C. — MM. Ducros, Gondouin, Le Ferme, Malterre.

C.F.T.C. — MM. Bouladoux, Braun, Cade, Esperet, Levard, Liénart, Mayoud, Paillieux, Reynaud, Mlle Tribolati, MM. Vandenbussche, Vansieleghem, Willame.

C.G.T. — MM. Bouchaud, Duret, Frischmann, Furst, Mme Joannès, MM. Le Brun, Leroy (André), Marion, Monjauvis, Racamond, Ruiz, Subreville, Tanty.

C.G.T.-F.O. — MM. Babau, Beyaert, Bomal, Bothereau, Charlot, Cucuel, Degris, Delamarre, Goudy, Lafond, Neumeyer, Peeters, Richard.

C.T. indépendants. — M. Dewez.

Groupe de l'Union française. — MM. Bellanger, Bernard, Bicheron (C.G.C.), Carré, Djibo (C.G.T.), Delavignette, Graeve, Jourdain, Monthé, N'Diaye (C.G.T.-F.O.), Poilay, Rakotobé (C.F.T.C.), Serrure.

Se sont abstenus (32).

Groupe des activités diverses. — M. Montfajon.

Groupe des entreprises privées:

Entreprises commerciales. — MM. Bamberger, Bertaux, Cauchois, Deleau (Gustave), Demmerlé, Goudaert, Laguionie, Lemaire-Audoire, Paquette, Stoll.

Entreprises industrielles. — MM. Auberger, Cagniard, Charvet, Desse, Dumont, Garnier, Gingembre, Kruger, Mayolle, Meunier, Pisson, Rogliano, Trocmé, Waendendries.

Groupe de la pensée française. — MM. Caujolle, Dumontier, May, Philip, Sauvy, Soula.

Groupe de l'Union française. — M. Lawrence.

SCRUTIN N° 2

Sur l'ensemble du projet d'avis présenté par M. Malterre sur les comptes économiques de la nation pour 1953 et 1954.

Nombre de votants..... 157

Ont voté pour..... 149
A voté contre..... 1
Se sont abstenus..... 7

Le Conseil économique a adopté.

Ont voté pour (149).

Groupe des activités diverses. — MM. Colleville, Compeyrot, Montfajon.

Groupe de l'agriculture. — MM. d'Andlau, Barré, Bidau, Blondelle, Bohuon, Blaise (F. O.), Bonjean, Bouchard, Chatras, Chauvin, Chégut, Collet, Deleau (Jean), Desbarats, du Douet de Graville, Ferré, Forget, Gauthier, Génin, Guellati, Guy-Charon, Hadengue, Haniquaut (C. F. T. C.), Havard, Léonet, Lepicard, Lequertier, Milhau, Nové-Josserand, Prault, Rius (C. G. T.), Robin, Tardy, Uchard Van Graefschepe.

Groupe de l'artisanat. — MM. André, Boulland, Canonville, Chopin, Dallant, Lecœur, Levieux, Ouvière, Ressicaud, Séné.

Groupe des classes moyennes. — MM. Millot, Tisserand.

Groupe des coopératives. — MM. Antoni, Benoist, de Laulanié, Harasse, Martin, Schatz, Viaux-Cambuzat.

Groupe des entreprises nationalisées. — MM. Ferlet, Lutfalla.

Groupe des entreprises privées:

Entreprises commerciales. — MM. Bamberger, Bertaux, Cauchois, Deleau (Gustave), Demmerlé, Goudaert, Laguionie, Lemaire-Audoire, Paquette, Stoll.

Entreprises industrielles. — MM. Auberger, Cagniard, Charvet, Desse, Dumont, Garnier, Gingembre, Kruger, Mayolle, Meunier, Pisson, Rogliano, Trocmé, Waendendries.

Groupe de la pensée française. — MM. Byé, Caujolle, Dumontier, May, Philip, Sauvy, Soula.

Groupe des sinistrés. — M. Barat.

Groupe des travailleurs:

C. G. C. — MM. Ducros, Gandouin, Le Ferme, Malterre.

C. F. T. C. — MM. Bouladoux, Braun, Cade, Espéret, Levard, Liénart, Mayoud, Paillieux, Reynaud, Mlle Tribolati, MM. Vandenbussche, Vansieleghem, Willame.

C. G. T. — MM. Bouchaud, Duret, Frischmann, Furst, Mme Joannès, MM. Le Brun, Leroy (André), Marion, Monjauvis, Racamond, Ruiz, Subreville, Tanty.

C. G. T.-F. O. — MM. Babau, Beyaert, Bomal, Bothereau, Charlot, Cucuel, Degris, Delamarre, Goudy, Lafond, Peeters, Richard.

C. T. indépendants. — M. Dewez.

Groupe de l'Union française. — MM. Bellanger, Bernard, Bicheron (C. G. C.), Bouruet-Aubertot, Carré, Djibo (C. G. T.), Delavignette, Graève, Jourdain, Lawrence, Monthé, N'Diaye (C. G. T.-F. O.), Poilay, Rakotobé (C. F. T. C.), Serrure.

A voté contre (1).

Groupe des associations familiales. — M. Leroy (Louis).

Se sont abstenus (7).

Groupe des associations familiales. — MM. Dary, Houist, de Loynes, Mabit, Noddings, Mme Picard, M. Vinot.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.